BUREAU TEQUINIQUE VERROUGAUEN	V. ref.:
ASBL BTV Organisme Agréé	N. ref.: RAPPORT N° : \(\lambda \lambd
SIEGE DE BRUXELLES Boulevard Clovis 15 Bureau régional :	PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION
1000 Bruxelles Tél. 02 230 81 82	ADRESSE DE L'INSTALLATION: Pue of a COOLS
Fax 02 230 80 08	2A 4840 Wetkennaedt
SIEGE D'ANVERS Van der Sweepstraat 3 bus 44	PROPRIETAIRE:
2000 Antwerpen Tél. 03 216 28 90	Adresse:
Fax 03 238 86 65	DEMANDEUR: Electrolyns
EAN:	Adresse:
Ref.:Compteur n°	INSTALLATEUR:
Index:	Adresse:
Date du contrôle : 15-11-10 Type de con	The authority of the second and the second s
Date du contrôle :Type de con (RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.6	atrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :
Type d'installation: Nouvelle - Extension - Medification - Temporaire - F	4 / /
Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique	
	ection raccordement A
Câble aliment, tableau. princ. :XXmm²	Inter.gén. : type Asom A 163 A
Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizont	tal Schéma: TT
Nombre de tableaux :; Nombre de circuits term.:	; RA: 3, 9 Ohm; RI tot > 10 MOhm
Facteurs d'influences externes:	
DESCRIPTION:	and the state of the section of the
CONTROLES effectués : voir verso/ INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES :/	
view waspadaleke	1
55.3 ac. tol. de. de. de.	PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
	Vu le : A.L.E. Raccordement
	Kaccordement
	le responsabile du-124rii 2010 ir
	signat Frédéric BOTTICCHIO
	signaturederic BOTTICCHIO
DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.	
CONCLUSION L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DF L'installation doit être vérifiée avant le modification ou extension importante exécutée avant c L'installation n'est pas conforme. L'installation peut être maintenue en service pour autar	pt qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionées et pour autant que les
L'AGENT VISITEUR : n° + nom + signature Form. 382B - 03/2009	Le directeur, B E LAC 115-INSP



L'examen s'opère selon l'instruction de travail 10le006 ou 10le008 sur base des prescriptions indiquées ci-haut.

CONTROLES EFFECTUES

Lors de visite de contrôle d'installations domestiques selon l'article 271.

- le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas
- le contrôle de l'état (fixations, détérioration, ...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition,...
- le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects
- le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test
- le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut de minimum 2,5 fois la sensibilité de l'appareil
- le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prises de courant et des appareils de classe 1 à poste fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe.
- le contrôle visuel du matériel à poste fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
- le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens Sauf infractions, l'adéquation entre dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent est certifiée.

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE

- il y a obligation de conserver le procès-verbal de contrôle dans le dossier de l'installation électrique;
- b) il y a obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique;
- il y a obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité;
- Il y a obligation, lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques,

Significations des notes: concerne des defauts qui n'ont pas d'influence sur la conclusion, des constatations qui'ne relèvent pas de l'examen, mais qui peuvent menacer la securité, des données d'organisation.

REGIONALE KANTOREN

ZETEL BRUSSEL:

Clovislaan 15 - 1000 BRUSSEL Tel. 02 230 81 82 - Fax 02 230 80 08

E-mail: btv.brussel@btvcontrol.be

ZETEL ANTWERPEN:

Van der Sweepstraat 3 bus 44 - 2000 ANTWERPEN Tel. 03 216 28 90 - Fax 03 238 36 65

E-mail: btv.antwerpen@btvcontrol.be

REGIONALE KANTOREN: (18 1909)

Sector Limburg:

3583 PAAL, Sint Janstraat 57

Sector Noord-West-Vlaanderen:

8840 STADEN, Sint Jansstraat 41 1/1 Tel. 051 70 25 48 - Fax 051 70 54 46 E-mail; btv.nwestvlaanderen@btvcontrof.be

Sector Oost-Vlaanderen:

9090 MELLE, Brusselsesteenweg 326 Tel. 09 252 45 45 - Fax 09 252 50 50 E-mail: btv.oostvlaanderen@btvcontrol.be

Sector Brabant / Arr. Leuven:

3200 GELRODE (Aarschot), Leuvensesteenweg 383 bus 1

E-mail: btv.vlaamsbrabant@btvcontrol.be

Sector Zuid-West-Vlaanderen: 8530 HARELBEKE, Jan Breydelstraat 98

Tel. 056 70 54 05 - Fax 056 70 54 22 E-mail: btv.zwestvlaanderen@btvcontrol.be

BUREAUX REGIONAUX

SIEGE DE BRUXELLES :

Blvd. Clovis 15 - 1000 BRUXELLES Tél. 02 230 81 82 - Fax 02 230 80 08 E-mail: btv.brussel@btvcontrol.be

SIEGE D'ANVERS:

Van der Sweepstraat 3 bus 44 - 2000 ANTWERPEN Tél. 03 216 28 90 - Fax 03 238 86 65 E-mail: btv.antwerpen@btvcontrol.be

BUREAUX REGIONAUX:

Secteur de Liège :

4000 LIEGE, Rue Julien d'Andrimont 1 bte 2

Tél. 04 253 19 72 - Fax 04 225 01 58 E-mail: btv.liege@btvcontrol.be

Secteur de Namur et Luxembourg : 5590 CINEY, Avenue du Sainfoin 25

Tél. 083 21 35 27 - Fax 083 21 45 17 E-mail; btv.namur@btvcontrol.be

Secteur de Hainaut :

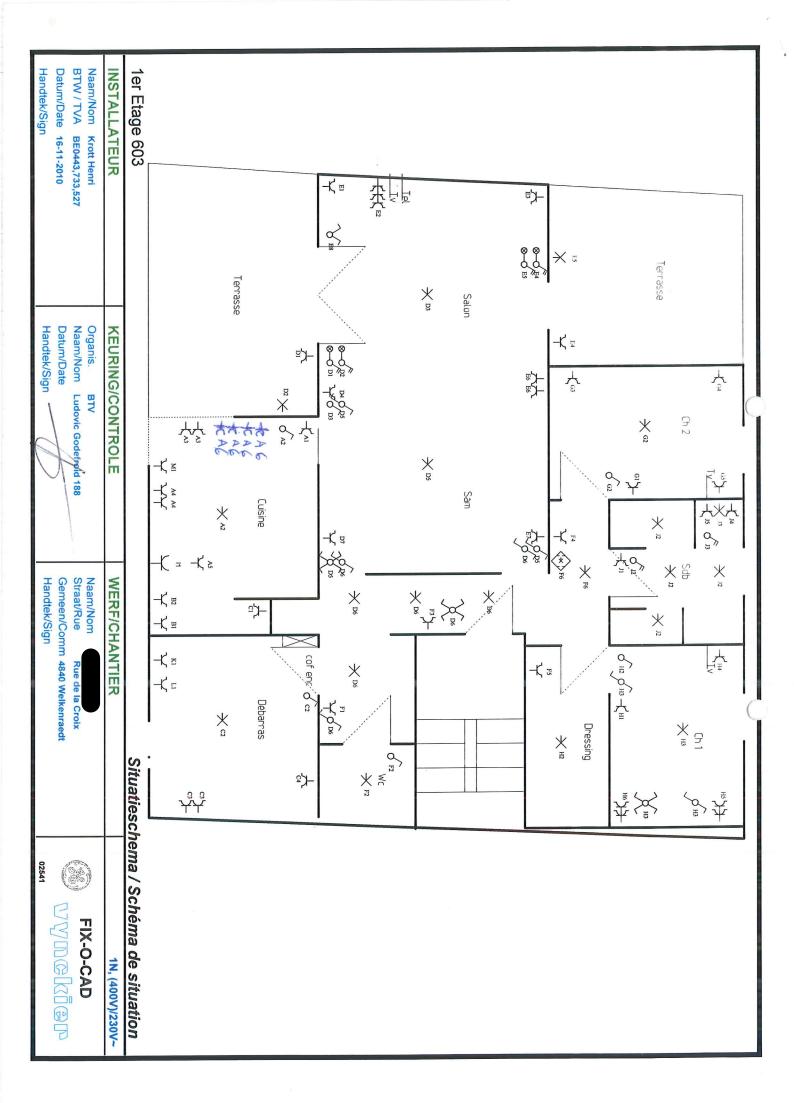
7130 BINCHE, Place E. Derbaix 16

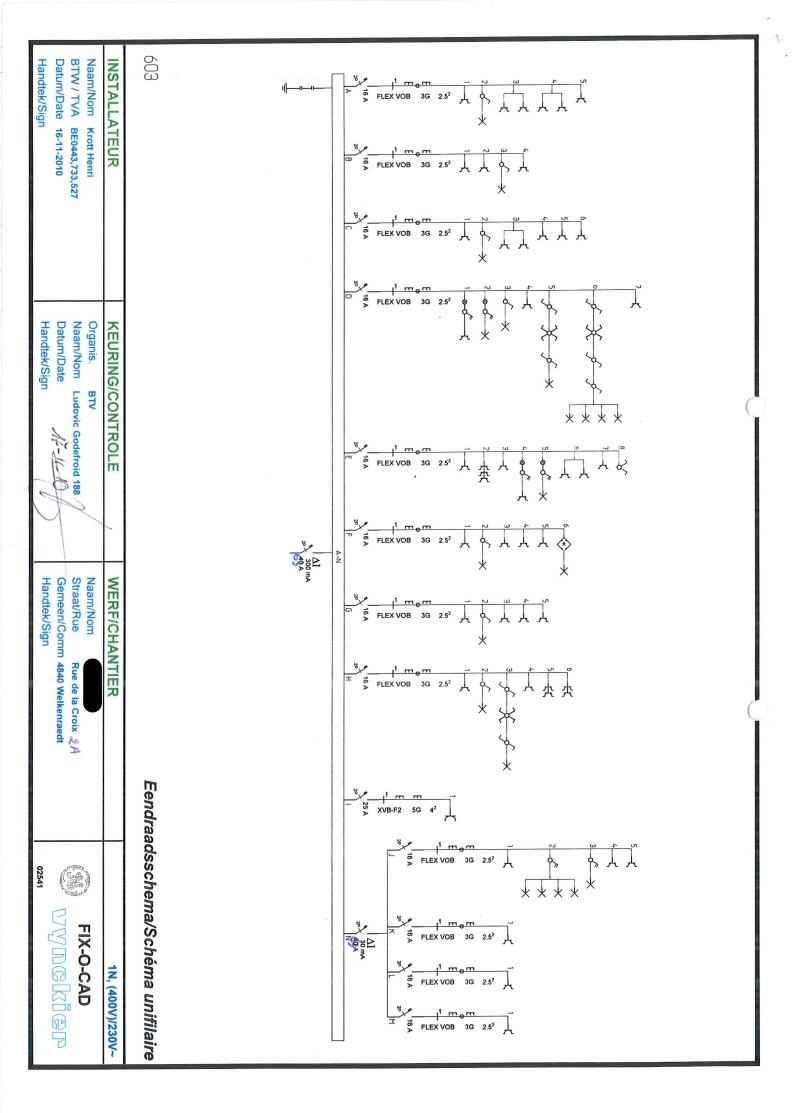
E-mail: btv.hainaut@btvcontrol.be

Secteur de Brabant Wallon: 1360 PERWEZ, Av. Wilmart 9

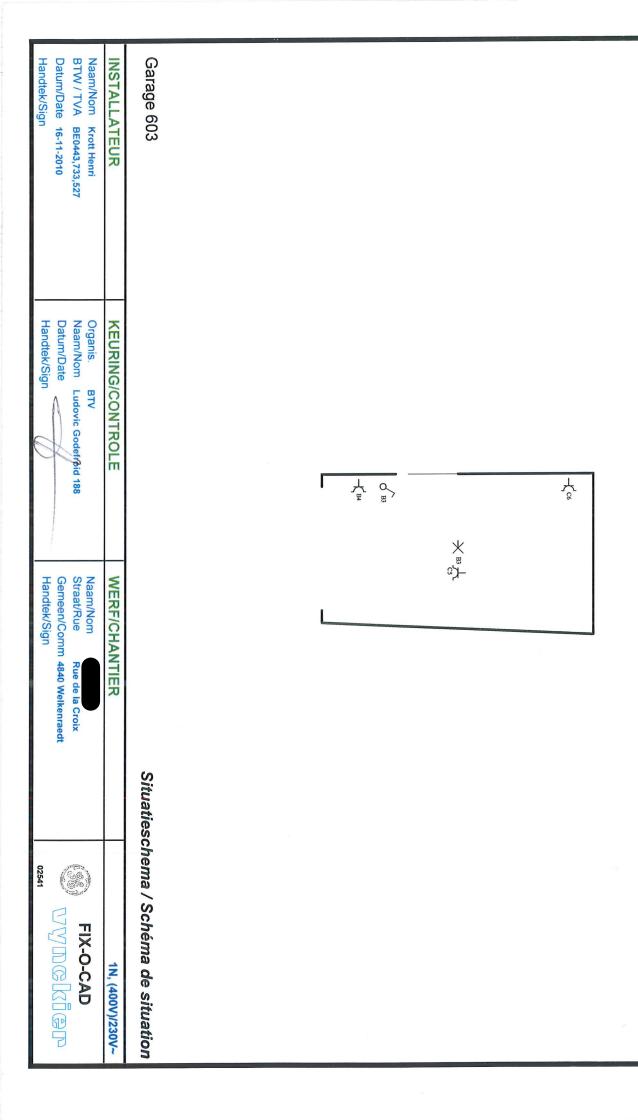
Tél. 081 65 84 59 - Fax 081 65 84 78 btv.brabantwallon@btvcontrol.be

Form. 382B - 03/2009









BUREAU TECHNIQUE	VERBRUGGHEN	V. ref.:
SBL	Organisme Agréé	N. ref.: RAPPORT N° :
SIEGE DE BRUXELLES		PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
Boulevard Clovis 15	Bureau régional :	INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION
1000 Bruxelles Tél. 02 230 81 82	,	ADRESSE DE L'INSTALLATION;
Fax 02 230 80 08	The lease	2A 9540 Warrenniewt
SIEGE D'ANVERS	De llega	PROPRIETAIRE : _
Van der Sweepstraat 3 bus 44 2000 Antwerpen	7	Adresse:
Tél. 03 216 28 90		DEMANDEUR: 5 2000 UNIV
Fax 03 238 86 65		Adresse:
EAN:		INSTALLATEUR:
Ref.:	Compteur n°	
Index :		TVA ou CI :
. 12		
ate du contrôle :	. 11_ 16 Type de cor	ntrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :
GIE art. 270) (RGIE art. 271) (RG	IE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.)	6.2008) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)
voe d'installation : Nouvelle - Ext	ension - Modification - Temporaire -	Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : A 1401130
ébut travaux : Fondations avant	après 1.10.81 - Installation électriq	ue avant après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86
- Comment		Λ
accordement. Tension	7 v / (2) mm ²	Inter.gén.: type Asian A/63 A
		ontal Schéma: TT Ohm; RI tot MOhm
ombre de tableaux : 🏒 ; l	Nombre de circuits term.:	; RA: Onlin, Ni tot Worlin
acteurs d'influences externes: _		
ESCRIPTION:		
		Silinal Charage is see
		·
CONTROLES effectués : voir vers	0	<u>/ </u>
NFRACTIONS CONSTATÉES ET/	OU NOTES:/\//\	7,77
		/
	· ·	
2		
1 100		
DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTI	ONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		DPCDB général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visé:
- diffication	ou extension importante executee avar	u DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visée (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service aprè nt cette date. utant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionées et pour autant que le
manuraa náa	occairos caient prices nour que l'installa	ation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. être vérifiée par le (même) organisme avant le :

L'AGENT VISITEUR:
n° + nom + signature
09

Le directeur,



, ×